

Politique

Le prix unique du livre d'application à Bruxelles dès 2019

Lundi, en commission de la Culture, le projet de décret relatif à l'accord de coopération du 25 juin 2018 entre l'État fédéral, la Communauté française et la Communauté flamande concernant l'application du prix unique du livre sur le territoire de la Région bruxelloise a été approuvé à l'unanimité. Concrètement, les règles à Bruxelles seront les mêmes que celles qui se trouvent dans les législations des deux Communautés. Le prix unique du livre sera ainsi d'application sur tout le territoire belge dès 2019.

St. Bo.